Le Représentant du Peuple Destrem, Député du Département de la Haute-Garonne, à ses Commettans.

CITOYENS,

Vous gémissez sur les mesures que le Directoire a prises contre les fonctionnaires dignes de votre confiance, des agens qui honoroient son choix, et des employés qui jouissoient de votre estime. Leur destitution est l'œuvre de l'intrigue ; je crois de mon devoir de vous le dénoncer ; et quoique je ne puisse pas vous dire tout ce que mes collègues et moi savons des manœuvres qui ont été employées pour tromper le Directoire, vous en saurez assez pour fixer votre opinion, en lisant la lettre que j'écrivis le 9 au citoyen Cazaux, sa réponse et mes notes.--- On n'a pas craint de vous peindre aux yeux du Directoire comme des anarchistes : on l'a alarmé sur le choix que vous feriez aux élections prochaines. Prouvez-lui, prouvez à la République, comme vous l'avez déjà fait plusieurs fois, que l'on peut vous calomnier, mais qu'on ne pourra jamais vous faire dévier des principes constitutionnels. Républicains, restez unis ; les royalistes, les anarchistes et les intrigans vous sont connus ; continuez-leur le plus profond mépris, votre contenance seule déjouera tous leurs projets. N'appelez à des fonctions publiques que des Républicains qui ayent fait preuve d'attachement à

A

la constitution de l'an 3, et sur-tout qui ayent donné des gages à la révolution. Choisissez de préférence des pères de famille *à des célibataires* ; l'expérience particulière vous a prouvé qu'ils sont souvent des intrigans et de serviles complaisans du plus odieux népotisme.

Soyez pleins de confiance dans la justice et les principes du corps législatif ; le Directoire, lui-même, applaudira à vos choix, parce que, comme vous et moi, il sait que la République ne peut être bien administrée que par les vrais Républicains.

SALUT,

DESTREM.

Paris, le 9 Ventose, an 7 de la République Française.

Destrem, Membre du Conseil des 500, Député du Département de la Haute-Garonne, au Citoyen Cazaux, Membre du Conseil des 500, et Député du même Département.

PLUSIEURS lettres arrivées de Toulouse par le dernier courier, rapportent, Citoyen, que vous avez écrit au citoyen Camparan, et qu'après certains détails relatifs aux destitutions qui viennent d'avoir lieu dans notre département, vous lui déclarez que si le premier projet avoit été déjoué par la vigilance et les soins de la majorité de la députation, Perés et

moi avons été les moteurs de l'exécution du second ; on assure aussi que vous niez dans cette lettre la dénonce de Roger-Martin, qui provoquoit la clôture du cercle constitutionnel, la suppression de la feuille de l'Anti-Royaliste et des changemens dans les administrations.

Je n'ai pu croire à ces rapports, parce qu'il n'entre pas dans mon caractère de soupçonner un de mes collègues capable de tant de duplicité et de fourberie, et que je me plais à croire que vous ne vous êtes pas oublié à ce point ; mais non, vous n'avez pas écrit ce qu'on rapporte ! et comment l'auriez-vous fait, vous qui m'avez plusieurs fois dit, ainsi qu'à nos collègues, que Roger-Martin avoit les plus grands torts d'avoir voulu provoquer des changemens dans les autorités constituées de notre département ; vous qui avez dit qu'il ne méritoit que du mépris d'avoir calomnié ses collègues auprès du Directoire ; vous qui êtes venu nous solliciter de faire une lettre aux administrations centrale et municipale, pour leur déclarer que vous n'étiez pour rien dans les manœuvres de Roger-Martin, que vous faisiez cause commune avec tous les autres députés ; que si vous n'aviez pas signé la lettre que nous écrivîmes au Directoire, pour le prémunir contre les manœuvres de l'intrigue, c'est que vous étiez malade au moment où elle fut signée par tous les membres de la députation, excepté vous et Roger-Martin ; vous enfin qui voulûtes que la députation se réunît en banquet fraternel, et qui propo-

sâtes de ne plus y admettre Roger-Martin ! Non, vous n'avez pas écrit dans le sens qu'on le dit, et j'espère qu'en réponse vous m'assurerez que vous n'êtes pas coupable de tant de perfidie ; s'il en étoit autrement, je vous déclare que, quoique je méprise souverainement les calomniateurs, et que je me sois tu jusqu'ici sur toutes les manœuvres de Roger-Martin, je vous dénoncerois l'un et l'autre à la République entière, pour les intrigans et les calomniateurs les plus effrontés.

Salut Républicain,

DESTREM.

Paris, le 10 Ventose an 7.

Cazaux du Conseil des 500, au Citoyen Destrem, Membre du même Conseil.

IL m'importe autant qu'à vous, Citoyen, de répondre par écrit à votre lettre d'hier ; ce sera peut-être un moyen, s'il en existe, d'éviter l'empoisonnement devenu si savoureux de toutes mes actions (1). Je viens vous satisfaire, et je m'interdirai les gros mots : ils n'en imposent plus à personne (2).

Je ne fais jamais copie de mes lettres dans les

---

(1) Les actions du citoyen Cazaux prouvent qu'elles ne peuvent être savoureusement empoisonnées.

(2) Si ma lettre contient des gros mots, c'est l'effet de l'indignation que m'inspirent les fourbes et les intrigans.

relations très-circonscrites que j'entretiens ici : je ne me rappelle donc point le texte de la lettre que j'ai écrite au citoyen Camparan ; mais je suis très-assuré de n'avoir pas marqué à qui que ce soit que, *si le premier projet de destitution avoit été déjoué par la vigilance et les soins de la majorité de la députation, vous et le citoyen Perés aviez été les moteurs de l'exécution du second* (1). Comment aurois-je pu m'exprimer ainsi ? puisqu'il n'y a jamais eu, que je sache, *un premier projet de destitution* ; car apparemment vous ne donnez pas ce nom aux notes de Roger-Martin, du 1er. jour complémentaire, qui ont tant fait de bruit, et que j'ai enfin connues depuis qu'elles sont au pouvoir de ce dernier. Dire, comme il le faisoit, que des changemens sont nécessaires dans les administrations centrale et municipale, sans désigner aucun individu, aucun délit particulier, n'est point, à mon avis, préciser des destitutions (2).

---

(1) Cazaux a beau nier avoir écrit à Camparan dans les termes qui lui sont reprochés, je dois le tenir pour certain d'après le rapport de différentes personnes qui ont vu la lettre ; il y auroit d'ailleurs un moyen bien simple d'éclaircir ce point de fait ; ce seroit la remise de ladite lettre en original, par Camparan lui-même, sur la bonne foi duquel je compte.

(2) On ne fait pas des changemens sans faire des destitutions. Tout ce qu'on peut conclure de la note avouée, c'est qu'elle en nécessitoit une seconde qui désignât les individus à destituer, et la suite a prouvé que cette seconde note a été remise.

Convenez que sur un pareil écrit, il étoit impossible de faire des destitutions, et que l'article de notre département n'y entroit que comme partie d'un plan plus vaste, dans lequel Roger-Martin montroit, sans *mélange d'aucune flagornerie*, le courage rare de prononcer sur des objets majeurs et très-délicats, des vérités fortes, peut-être même dures, parce qu'il les croyoit utiles à la chose publique : convenez que dans cet écrit, vous *seul* étiez blessé (1), et que c'est à grand tort que j'entends dire encore qu'il y calomnioit plusieurs de ses collègues : convenez enfin que cet écrit n'auroit peut-être pas resté aussi secret, si, à le bien prendre, il n'eût tant honoré le patriotisme de son auteur. J'en conclus que la vigilance de la majorité de la députation n'eut à déjouer aucune destitution. Revenons au citoyen Camparan.

Je dois lui avoir mandé, ainsi qu'à un très-petit nombre d'autres compatriotes, que vous et le citoyen Perés étiez en dernière analyse, non les *moteurs*, mais la cause occasionnelle et involontaire des destitutions qui viennent d'avoir lieu, et que vous étiez moins coupable que le second. Je dois l'avoir écrit, parce que telle est ma façon de penser, et je ne vous en ai point fait un mystère. Voici comme je raisonne.--- Sans l'abus (inexcusable dans

(1) Cazaux dit que je suis *seul blessé* dans cette note. Qu'il la relise, et qu'il ose nier qu'il y ait en toutes lettres, *les coquins des deux conseils*......

un homme mûr), que fit Perés des notes qui lui avoient été confiées (1), vous n'auriez pas alarmé les Toulousains ; sans le décri universellement répandu à ce sujet, Roger-Martin n'auroit point écrit la lettre qui fut imprimée ; sans cette lettre, beaucoup de gens du département auroient gardé le silence ; sans les dénonciations qui en ont résulté, le Directoire eût ignoré bien des particularités graves..... Maintenant, tirez vous-même la conséquence (2).

Je dois avoir aussi déclaré, qu'autant j'étois étran-

---

(1) Perés n'étoit pas seul lorsque cette remise lui fut faite ; du-moins est-il certain que la note étoit connue lorsqu'il la communiqua à la députation, et qu'il ne lui en fit part qu'après le refus de Roger-Martin de conférer avec lui sur les mesures qu'elle contenoit. Le danger des destitutions étoit donc imminent. Perés ne devoit rien négliger pour porter la députation à faire auprès du Directoire, la démarche qu'elle fit pour les prévenir.

(2) La conséquence que j'en tire, c'est que Roger-Martin est un fourbe mal-adroit ; car dans sa lettre imprimée il donne un défi qu'on lui prouve qu'il ait remis au Directoire aucune note tendant à des changemens dans les autorités constituées, et aujourd'hui il ne s'en cache à personne ; Cazaux lui-même avoue qu'elle est revenue à son auteur ; qu'il la relise, et il verra qu'il déclaroit au Directoire que s'il ne se pressoit de prendre des mesures contre notre département, il alloit échapper à la république, par l'esprit de terrorisme et de sans-culoterie qui y dominoit. Auroit-on pu fournir au Directoire *des particularités plus graves, et débiter de plus atroces calomnies?*

ger aux notes du 1er. jour complémentaire, autant j'ai ignoré *tout* ce qui a précédé l'événement des destitutions. C'est là une de ces vérités que la méchanceté la plus robuste ne sauroit altérer. En un mot, Citoyen, ni dans ma correspondance que je voudrois pouvoir vous exhiber toute entière, ni dans ma conduite publique ni privée, vous ne me trouverez différent de ce que j'ai pu vous paroître dans mes discours. Je m'estimerois heureux, si votre mémoire ou votre manière d'envisager les objets ne vous les faisoient pas défigurer, et votre lettre m'en fournit une preuve qui n'est pas mince (1).

Vous dites 1°. que j'ai *été vous solliciter d'écrire en corps de députation* à la municipalité et à l'administration centrale, pour leur déclarer que je n'étois pour rien dans les manœuvres de Roger-Martin... Rappelez-vous que je me rendis chez vous, non pour *solliciter*, ce n'étoit pas mon dessein, mais pour vous communiquer ce que des personnes irrécusables m'avoient rapporté de votre correspondance avec les Toulousains, et pour avoir à ce sujet une explication directe et limitative avec vous. Après quelques développemens, je vous proposai d'écrire *seul* pour l'intérêt de la vérité, et pour dissiper les soupçons inférés de votre silence sur ce qui m'étoit personnel ; alors vous me répondîtes que

---

(1) On ne sauroit voir clair dans la conduite et les écrits de quelqu'un qui ne se montre que sous le voile de la duplicité.

vous le feriez sans difficulté, mais qu'une lettre de la députation étoit plus convenable, et d'autant plus facile, qu'à quelques jours de là elle devoit se réunir pour un repas. Vous parûtes préférer ce dernier parti ; je m'y rangeai sans peine... Je voulois, ajoutez-vous, que cette lettre affirmât que si je n'avois pas signé celle de la députation au Directoire, c'est que j'étois malade au moment de la signature... Vraiment oui je le voulois. Eh! pourquoi n'aurois-je pas signé une lettre que j'avois délibérée la veille ? Vous le saviez bien que je ne connoissois aucune dénonciation contre les autorités de notre département. Pourquoi donc aviez-vous laissé des doutes s'accréditer, lorsqu'un *mot de plus*, écrit par vous, eût tout expliqué (1) ?

Vous dites 2°. tenir de moi que *Roger-Martin avoit les plus grands torts d'avoir voulu provoquer des changemens dans les autorités constituées de notre département, et qu'il ne méritoit que du mépris d'avoir calomnié ses collègues auprès du Directoire.*

---

(1) J'avois des doutes, et les suites ont prouvé qu'ils étoient fondés ; car Cazaux qui avoit dit à la députation réunie, que si Roger-Martin avoit le projet de provoquer des destitutions, il le regarderoit comme un monstre, et qu'il cesseroit de le voir ; se sépare au-contraire aujourd'hui de la plupart de ses collègues, pour faire cause commune avec Roger-Martin. La députation doit donc avoir du regret de lui avoir accordé cette lettre, et elle en auroit un bien plus grand sans doute, si elle l'avoit autorisé à la faire imprimer comme il le demandoit.

Ce fait ainsi posé et façonné, est horriblement dénaturé (1). D'abord, il présuppose que je *savois* que Roger-Martin eût provoqué des changemens et calomnié ses collègues ; or, il vous est démontré que je l'ignorois. Ensuite, il suppose que je *savois* que Roger-Martin eût parlé ou écrit. Mais, voici la chose exacte. Mes premiers soins, pendant ma convalescence, furent de discuter le coupable, vrai ou soupçonné, des inculpations qui circuloient. Je mettois tout en usage, et je n'avois pas encore vu Perés, qui me parla plus clair que vous tous : lorsqu'étant un soir chez le citoyen Portes, j'ouvris la conversation sur ce sujet, il me laissa pressentir qu'il existoit dans la députation un membre qui, sourdement, avoit provoqué des destitutions, et que ce membre étoit homme à les désavouer, mais qu'on en avoit la preuve écrite de sa main... Quel est donc cet homme, quelles sont ces destitutions ? Point de réponse ; tout ce que je pus en tirer, c'est que ce n'étoit pas moi. C'est donc, lui dis-je, Roger-Martin ; je n'y crois pas ; mais celui qui auroit la bassesse de dénoncer clandestinement et de désavouer ensuite, fût-ce Roger-Martin, cesseroit

---

(1) Si j'étois le seul auquel Cazaux eût tenu les propos que je lui rappelle dans ma lettre, il pourroit les nier et faire croire que je les ai dénaturés, mais il a tenu dans le temps le même langage à mes collègues *Portes* et *Perés*, sur-tout à ce dernier, qui lui parla plus clair que nous tous. Sans doute, il en savoit encore plus que nous.

d'avoir mon estime... Les suites vous ont appris que Roger-Martin ne cherchoit pas l'*incognito*, mais qu'il avoit oublié des notes générales, vagues, et antérieures de trois mois à l'époque où nous étions; il avoit de même perdu de vue la suppression du journal l'Anti-Royaliste, puisqu'alors, et depuis, il a pensé et écrit différemment sur le compte de ce journal.

Vous dites 3°. *que c'est moi qui voulus que la députation se réunît en banquet fraternel*, *et qui proposai de n'y plus admettre Roger-Martin.* Quel étoit votre (1) dessein quand vous me faites ainsi parler ? Au-moins deviez-vous ne pas heurter la vraisemblance ... Je vous ai dit plus haut que le banquet devoit avoir lieu, puisque c'étoit un arrangement pris entre vous. Je fus cause d'une anticipation de quelques jours ; voilà la vérité. Vous me témoignâtes, chez vous, que vous n'assisteriez plus désormais à des réunions où se trouveroit Roger-Martin. Je vous répondis que son absence ne m'empêcheroit pas d'en être, et je l'ai prouvé... Mais que j'aie *moi* proposé de ne plus l'appeller ; c'est ma foi trop fort... Avez-vous donc oublié qu'il n'en a jamais été question en ma présence, et que vous aviez délibéré chez Perés, non-seulement son ex-

---

(1) Je crois pouvoir me dispenser de répondre aux désaveux du citoyen Cazaux ; ils sont aussi ridicules que les raisons qu'il donne; et les conséquences qu'il en tire sont contradictoires.

clusion, mais encore une lettre ou une visite en corps pour le rendre suspect au Directoire (1)? M'avez-vous averti lorsque vous vous êtes tous rendus en conséquence au Directoire un certain soir, où la réponse du premier Directeur auquel vous avez vous-même porté la parole, vous a prouvé que Roger-Martin leur étoit connu sous des rapports trop avantageux pour pouvoir être flétri dans leur opinion (2)?

Je termine par une réflexion qui pèse sur mon

---

(1) Il est vrai que toute la députation, indignée contre Roger-Martin, crut ne pas devoir se borner à la lettre qu'elle avoit écrite au Directoire pour le prémunir contre les manœuvres de cet intrigant, et qu'elle décida d'aller un jour au Directoire pour l'inviter à ne croire à des renseignemens qui pourroient lui être donnés au nom de la députation de la Haute-Garonne, que tout autant qu'ils seroient signés de nous tous; les Directeurs Barras et Treillard furent les seuls auxquels nous pûmes parler; et s'il ne fut pas proposé à Cazaux de se joindre à la députation, c'est probablement qu'elle commençoit à ne plus le croire sans reproches.

(2) Nous dîmes aux membres du Directoire ce que nous devions en hommes libres, amis de leur pays, et surtout défenseurs zélés des droits du peuple; ils nous répondirent ce qu'ils voulurent, et ce que Cazaux ne saura pas, voulant lui laisser le plaisir de croire aux propos qu'il fait tenir à l'un d'eux. Tout ce que je crois pouvoir et devoir dire, c'est qu'il nous fut assuré qu'il n'étoit plus question de changemens dans les autorités constituées de notre département.

cœur. Un délire funeste semble s'être emparé de quelques têtes. Nous voyons, nous entendons avec des yeux et des oreilles fort dérangés ; nous prenons souvent pour des faits arrivés, les écarts même de notre imagination. Je mets au nombre de mille et une rapsodies qu'on débite, celle d'une scission préparée et par nous conseillée pour la prochaine assemblée électorale de notre département. Croyez que si nous étions méchans ou intrigans, nous serions aussi quelque peu fins . . . L'homme sage sait douter, observer, et sur-tout écarter tout ce qui choque la grosse raison (1).

---

(1) Vous êtes orfèvre, monsieur Josse, et votre dernier alinea le prouve. Je ne vous parlois pas de vos projets de scission dans ma lettre, quoique je fusse instruit que Roger-Martin, et par suite vous et sa clique, en aviez donné le conseil et prescrit le mode ; je pourrai même vous mettre en face, un homme auquel Roger-Martin en a donné le conseil : c'est mal-adroit pour des gens qui se disent, sinon méchans, du-moins quelque peu fins. Mais vous connoissez bien peu l'un et l'autre, le bon esprit de la très-grande majorité de nos commettans ; elle restera unie cette majorité, quoique vous ayez tout fait pour la diviser ; elle gémit de l'injustice que vous avez fait commettre, mais elle ne restera pas moins fortement attachée aux principes de la constitution de l'an trois, et fidèle au gouvernement qu'elle a établi. Sachez qu'il n'est qu'un cri d'improbation contre la mesure que vous avez provoquée, et que tous les Citoyens de notre département s'écrient : *le Directoire*

Au-reste, vous pouvez tout à votre aise *dénoncer* notre conduite *à la République entière*, nous ne pouvons qu'y gagner (1).

Salut Républicain,

CAZAUX, *Signé.*

Pour copie conforme,

DESTREM.

---

a été trompé par des intrigans, car on lui rend la justice de croire qu'il ne prendroit jamais sciemment une mesure injuste.

(1) Charmé de contribuer à votre honneur et gloire, je livre à l'impression ma lettre, votre réponse et mes notes, sauf un supplément que je fournirai, si vous le rendez utile et nécessaire.

DESTREM, *Signé.*